P	RI	M	A	T	U	R	E

HAUTE AUTORITE DE LA COMMUNICATION

REPUBLIQUE DU MALI Un Peuple - Un But - Une Foi



COMMUNIQUE

Le Président de la Haute Autorité de la Communication informe les postulants à l'appel à candidatures pour l'attribution de fréquences radios, des autorisations TV et de distributeurs, de la prolongation de la date limite de dépôt des dossiers au mercredi 14 mai 2025.

Cette prolongation vise à prendre en compte le nombre de jours fériés et les difficultés liées à l'acheminement à la HAC des dossiers des postulants de l'intérieur du pays.

A cette date, la HAC a reçu 102 dossiers de radios, 15 dossiers de TV et 01 dossier de Distributeurs. En vue de faciliter l'acheminement des dossiers, les postulants de l'intérieur du pays pourraient les expédier, d'abord par voie électronique à l'adresse mail du Secrétaire permanent de la HAC : keita.hamidou.a@gmail.com ou à son numéro WhatsApp +223 76 41 61 22, et faire acheminer les copies physiques ultérieurement.

A titre de rappel, les frais de dossiers doivent être versés avant le retrait des dossiers dans le compte bancaire numéro ML 102/01001 37775403004-96 domicilié à la Banque Malienne de Solidarité (BMS).

NB : Une permanence sera assurée à la HAC, le 14 mai 2025 jusqu'à minuit.

Bamako, le 0,2 HAI 2025

Le Président

aoussou COULIBALY

Officier de l'Ordre National